

COMMUNE DE SAINT-QUIRIN/LETTENBACH



LE MOT DU MAIRE



Au lendemain de cette rentrée scolaire 2019, qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions, l'ensemble de l'équipe municipale est, et sera toujours aux côtés de l'équipe enseignante ainsi que des parents d'élèves, pour les aider et les soutenir avec nos moyens. Nos écoles comptent 62 élèves pour la rentrée 2019 : 3 petits, 12 moyens et 10 grands en maternelle; 6 CP, 3 CE1, 12 CE2, 7 CM1 et 9 CM2 pour le primaire. Nous souhaitons aux élèves et à l'équipe enseignante une belle année 2019-2020.

Le gouvernement a continué sa baisse nette des dotations. Malgré tout, cette année encore, vos feuilles d'impôts locaux qui viennent de tomber, doivent ressembler à celle de l'année dernière car nous n'avons pas augmenté les taxes, ceci afin de préserver autant que nous le pouvons votre pouvoir d'achat au détriment certes de coupes franches dans nos budgets que ce soit au niveau du fonctionnement comme de l'investissement.

COMMEMORATION DU 75ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

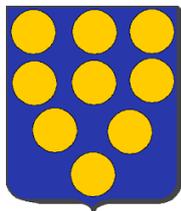
Nous nous réunissons, j'espère très nombreux, en ce 75ème anniversaire de La Libération de la Guerre de 1939-1945, le mercredi 20 Novembre à 12h30, Place de La Libération, puis autour du Monument aux Morts pour le dépôt de gerbes avec les enfants, les anciens combattants, le Général Becker, la famille du commandant Cambas, l'Union Musique, les pompiers. Nous serons nombreux à rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour notre Pays. Rejoignez-nous pour ce bel événement qui, cette année, sera en partenariat avec les communes d'Abreschviller, Walscheid et Troisfontaines. Un cortège de 10 véhicules anciens retracera le parcours emprunté par la 2ème DB, il partira de St-Quirin pour se rendre à Abreschviller, puis à Walscheid et s'arrêtera à Troisfontaines (une commémoration aura lieu dans chacune des communes). Le verre de l'amitié vous sera offert à l'issue des commémorations.

L'Automne arrive à grand pas. Les feuilles tombent et joncent nos trottoirs, je veux ici tout simplement rappeler que tout propriétaire ou locataire riverain est tenu d'entretenir la partie de la voie publique située devant sa maison et de la tenir en état constant de propreté, à savoir le balayage, l'entretien, « la broille ».

Encore une fois, notre village va s'agiter par les nombreuses manifestations prévues durant la période hivernale, nous pouvons que nous en réjouir. Pratiquement chaque week-end, une animation est organisée, en espérant vous voir nombreux à venir soutenir par votre présence nos associations et leurs bénévoles.

Noël sera bientôt devant notre porte, je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Karine COLLINGRO, Maire de Saint-Quirin



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2019

Membres présents : 9

Membres absents excusés : 3

Objet : Décision modificative de crédits n°1 Budget communal et n°2 Budget eau

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal après délibération,

Approuve la décision modificative de crédits n°1 sur le Budget communal comme suit :

Numéro des comptes	Intitulés	BP Approuvé	DM à DM	DM	Nouvelles inscriptions budgétaires
DEPENSES					
FONCTIONNEMENT					
6574	Subventions aux associations	10 500 €		2 000 €	12 500 €
60612	Energie - Electricité	35 000 €		- 2 000 €	33 000 €
INVESTISSEMENT					
21318 - 041	Autres bâtiments publics			2 450 €	2 450 €
RECETTES					
Investissement					
2031-041	Frais d'études			2 450 €	2 450 €

Approuve la décision modificative de crédits n°2 sur le Budget eau comme suit :

Numéro des comptes	Intitulés	BP Approuvé	DM à DM	DM	Nouvelles inscriptions budgétaires
DEPENSES					
FONCTIONNEMENT					
701249-014	Reversement redevance pollution	10 000 €		4 300 €	14 300 €
621-012	Personnel extérieur au service	15 000 €		- 4 300 €	10 700 €

Objet : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - modification

Le conseil municipal, après délibération,, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (IFSE), et un complément indemnitaire annuel (CIA), versés selon les modalités définies ci-dessus.

AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.

AUTORISE le Maire à appliquer les critères de modulation du versement en cas d'absentéisme.

DEMANDE à Madame le Maire de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités.

Objet : Prime médaille d'honneur vermeil à 2 agents communaux

Le conseil municipal après délibération,

Décide d'accorder une prime de 300 € à deux agents communaux pour la médaille d'honneur régionale, départementale et communale **échelon vermeil** à titre de récompense pour 30 années au service des collectivités locales.

Félicite les récipiendaires.

Objet : Rapport de la CLECT du 11 juillet 2019 et révision de l'attribution de compensation

Le 11 juillet 2019, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner trois thématiques :

- l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.01.2019 suite à la réduction des cotisations au SDIS pour le contrôle technique des poteaux d'incendie,
- le reversement de la compensation exceptionnelle de la perte de la DSR « Cible » pour les communes concernées,
- le paiement par l'ex CCES d'une prestation de balayage sur l'ensemble des communes.

Notre commune est concernée par ces thématiques, du fait du transfert de sa compétence cotisation au « SDIS ».

Ainsi pour la commune de Saint-Quirin, le rapport de la CLECT préconise une diminution de l'AC de REVISION AC (**350 €**).

L'AC à verser par la CCSMS à la Commune sera donc dorénavant de **26 955 €**.

S'agissant d'une révision d'AC dans le cadre de transferts de compétences, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les communes concernées dans les 3 mois qui suivent la notification du rapport.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le rapport de la CLECT du 11 juillet 2019
- autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à **26 955 €**.

Objet : Approbation du renouvellement de bail « ORANGE » Pylone au Lieu-dit « Rotsheim »

Le Maire informe le conseil de la proposition de renouvellement de bail « Orange » Pylone au Lieu-dit « Rotsheim » section 10 parcelle 128.

Le conseil municipal après délibération,

Autorise le Maire à signer le contrat de renouvellement.

Objet : Prime bacheliers

Le conseil municipal après délibération,

Accepte la prime de 100 € bachelier à :

HOUBRE Louise

TRUER Benoit

CHARTON Loïc

SUBOTIC Deyan

La municipalité les félicite chaleureusement

Baccalauréat



©www.ClipProject.info

Objet : Prime achat maisons

Le conseil municipal après délibération,

Accepte la prime de 300 € pour l'achat d'une maison à :

Alain CAMBAS et Nadège ADAM, 216A rue de la Charmille

Julien KLEIN et Adélaïde STEMPFEL, 60A place de la Caserne

Jérémy CADARSI et Charlotte DELESALLE, 140 rue du Général de Gaulle

Kevin GARREL et Camille PETER, rue du Moulin

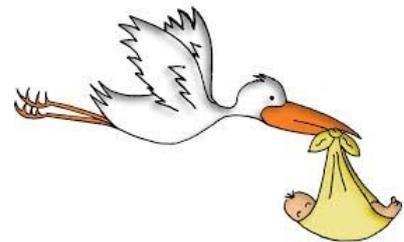
Objet : Prime de naissances

Le conseil municipal après délibération,

Accepte la prime de 200 € pour les naissances de :

* Aubin, Gabriel GRANDCOLAS né le 09.07.2019

* Jade, Marie, Liliane BACHOWSKI née le 15.08.2019



Objet : Convention de sécurisation de la traversée de Lettenbach route départementale n°96 avec le Département de la Moselle

Mme le Maire informe le conseil du projet de convention relatif à la sécurisation de la traversée de Lettenbach sur la Route Départementale n°96 à Saint-Quirin du PR 19+282 à 20+003 avec le Département de la Moselle.

Le conseil municipal après délibération,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

Objet : Demande de subvention année 2018– Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le Conseil Municipal après délibération,

Vote une subvention de 774.45 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Quirin pour l'année 2018 destinée à couvrir leur assurance spéciale qui couvre les accidents qui pourraient survenir lors de manifestations, de cérémonies officielles auxquelles prennent part les membres du Centre d'intervention.

Objet : Demande de subventions – Restauration de l’orgue Silbermann – Restitution de la balustrade sculptée de la tribune à l’Eglise PRIORALE

Le Maire fait part au conseil municipal du projet relatif à la conservation de l’église Priorale et notamment des travaux de restauration de l’orgue Jean-André Silbermann ainsi que la restitution de la balustrade sculptée de la tribune à l’église afin de leur redonner leur éclat d’origine et garantir leur bonne conservation pour les décennies à venir.

Le buffet de l’orgue et la tribune sont classés au titre des monuments historiques.

La commune retient la somme estimée par Mr LUTZ, Maître d’œuvre d’un montant de 217 995.00 € HT soit 261 594.00 € TTC.

Organismes	Subventions escomptées	Montants escomptés
DRAC Grand Est	50 %	108 997.00 €
Région Grand Est	15 %	32 699.00 €
Département AMITER	5 %	11 000.00 €
CC-SMS Sarrebourg	10 %	21 800.00 €
Mécénat	5 %	10 900.00 €
Commune de Saint-Quirin	15 %	32 699.00 €
	TOTAL	217 995.00 €

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer pour solliciter une subvention de l’Etat pour cette opération à hauteur de 50%

Le conseil municipal après délibération,

Accepte le plan de financement présenté,

Sollicite une subvention de l’Etat pour la restauration de l’orgue de l’Eglise de Saint-Quirin, classé au titre des Monuments Historiques.

Autorise le Maire à déposer la demande de subvention ainsi qu’à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Objet : Déclarations d’Intention d’Aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption :



- Section 7 - 45/88/89 9 a 98 ca
- Section 1 - 127/128 1250 m2
- Section 6 - 30 203 m2

CHASSE



Dates des battues programmées pour la saison 2019/2020 :

Les 8, 9, 10 et 11 novembre

Les 29, 30 novembre, 1er et 2 décembre

Les 17, 18, 19 et 20 janvier 2020

Les parcelles chassées seront choisies en fonction de la présence du gibier, et des éventuels dégâts constatés.

Une mise au point sera faite avec M. Grosse avant chaque week-end de battue.

Les battues se feront sous l'autorité de M. Patrick Dumas ou de M. Jean-Luc Wastiaux.

Chasse HUMBERT :

Les 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8, 15, 22, 24 et 31 décembre 2019

Les 05 et 19 janvier ainsi que le 01 février 2020.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BAS-BOIS

Campagne d'exploitation 2019/2020

Les inscriptions pour le bois d'affouage, les menus produits (charbonnette) bois de billes de bois se font dès à présent en mairie et ce jusqu'au mardi 23 octobre inclus.

Bois d'affouage

Faire l'acquisition d'une portion de trois stères façonnés au tarif de 165 euros la portion. Je rappelle que conformément au règlement, une seule portion pourra être acquise par famille, les prête-noms sont interdits et sanctionnés.

Bois de chauffage en long bord de route

Faire l'acquisition de billes de bois, bord de route, non façonnées d'un volume unique de 10 mètres cube au prix du marché c'est-à-dire : 40 € TTC le mètre cube (limite de 3 lots par personne).

Charbonnette : 8 €/stère

Comme l'an passé, attribution en fonction de l'ordre de priorité établie (listing reprenant les 4 dernières années). Lot de 10 stères. Cette année suite au dépérissement du Hêtre un volume conséquent sera proposé en bois de chauffage.

Les tarifs indiqués ci-dessus correspondent à l'année 2019. les tarifs de l'année 2020 seront fixés lors du prochain conseil de Bas-Bois. (susceptible d'évoluer légèrement).

Le Président du Bas-Bois, Pascal ROHMER

OFFRE D'EMPLOI ASSISTANTE DE VIE

Enseigne spécialiste du maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes, l'AMAP recrute des auxiliaires de vie (H/F) expérimenté(e)s pour leur agence d'Abreschviller. Diplômé(e)s de niveau 5, métier du sanitaire et social ou expérience de 2 ans auprès des personnes dépendantes ou en situation de handicap, vous assurerez la satisfaction de nos bénéficiaires par l'amélioration de leur maintien à domicile dans la sécurité et le respect.

Sens du service, adaptabilité et conscience professionnelle sont des qualités particulièrement attendues.

Pour cette mission de confiance vous saurez transmettre votre énergie et votre bonne humeur à nos bénéficiaires. Si vous êtes convaincu(e) que votre épanouissement personnel et votre satisfaction professionnelle vont de pair, nous vous proposons de rejoindre en CDI une équipe engagée avec des perspectives d'évolution à long terme.

Envoyez vos CV et lettre de motivation à sasamad, 1 rue de la gare, 57560 Abreschviller ou par mail sasamad@partageadom.fr

Localisation du poste : Abreschviller, Saint-Quirin, Lorquin, Troisfontaines

Type d'emploi : temps partiel ou temps plein

Cv et lettre de motivation : sasamad@partageadom.fr à l'attention de Mr BRACKE

BRIOCHES DE L'AMITIE

La vente des brioches de l'amitié en faveur de l'enfance inadaptée de la région de Sarrebourg aura lieu

Vendredi 11 octobre et samedi 12 octobre 2019.

merci d'accueillir chaleureusement nos bénévoles.



MESSE DE LA SAINT-HUBERT

Le **samedi 2 novembre 2019 à 18h30** sera célébrée une messe en l'honneur de la fête de Saint-Hubert dans laquelle seront honorés chasseurs et amis de la chasse. Le Rallye Trompes de Lorraine viendra par ses sonneries relever dès **18h00**.

Repas participatif dans le cadre de la Saint-Hubert

Pour lancer festivement, la souscription au profit de la restauration de l'orgue Silbermann de Saint-Quirin, l'association des Amis de l'orgue, la Municipalité et le Conseil de Fabrique de Saint-Quirin unissent leurs forces pour organiser **un repas participatif dans le cadre de la Saint-Hubert.**

Après la messe à 18H30, apéritif offert par la municipalité et la paroisse, puis repas servi à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat.

Au menu, choucroute, fromage et dessert pour 19 €.

Les bénéfices seront entièrement consacrés à la restauration de l'orgue Silbermann de la Priorale de Saint-Quirin.

Cette soirée est organisée dans le même esprit que l'an passé, où les bénéfices ont permis l'enregistrement d'un CD "Témoignage Historique" par Helmut Deutsch.

Bonne ambiance assurée.



COMMEMORATIONS

Madame le Maire, le Conseil Municipal ainsi que le Comité de la section des combattants et soldats de France invitent les membres de l'AC, les dirigeants des sociétés et associations locales ainsi que toute la population, à participer aux cérémonies.

N'oublions pas l'importance de notre devoir de mémoire!

Armistice GUERRE DE 14-18 : lundi 11 novembre

11h30 : dépôt de gerbe aux monument aux Morts

12h00 : vin d'honneur salle du conseil à l'ERPF

75ème Anniversaire de La Libération : mercredi 20 novembre

12h30: Cérémonie Place de La Libération avec dépôt de gerbe

13h05 : Cérémonie aux Monuments aux Morts avec dépôt de gerbes

Fin de la Guerre d'Algérie-Tunisie-Maroc : jeudi 5 décembre

11h30 : dépôt de gerbe au monument aux morts

12h00 : vin d'honneur salle du conseil de la mairie





Le COMMANDANT CAMBAS, compagnon de la Libération À BLETTERANS (Jura)

C'est à l'Aérostèle de Bletterans (Jura) que quatre noms d'anciens combattants dont celui du Commandant Lucien Cambas, enfant de Saint-Quirin, ont été ajoutés, le dimanche 15 septembre 2019, à la longue liste sur la stèle qui énumère les compagnons qui ont transité dans le Jura, du 26 janvier 1943 au 9 février 1944. Le Maire de Bletterans Stéphane Lamberger a accueilli chaleureusement la délégation de Saint-Quirin représentée par la famille du commandant Cambas, le Général Becker et Karine Collingro, Maire de Saint-Quirin.

BLETTERANS Quatre nouveaux noms ont été gravés sur la stèle

Dimanche, les noms de Paul Leistenschneider, Lucien Cambas, Émile Lafon et Claude Lamirault ont été gravés sur l'aérostèle. Ces quatre compagnons de la Libération sont venus ainsi rejoindre la longue liste des morts « qui se sont battus pour notre liberté », a lancé le maire Stéphane Lamberger. De nombreuses personnalités ont assisté à la cérémonie. Un des petits-fils de Paul Leistenschneider, Antoine, a évoqué le devoir de mémoire.



■ BLETTERANS

Des noms de libérateurs ajoutés sur l'aérostèle



Le général Becker, président de la Légion d'Honneur de Moselle-Sud, en compagnie de Claude Cambas, d'élus, de représentants des associations et des familles, assistait à la cérémonie.

L'aérostèle de Bletterans, près du collège du Parc, a été dimanche 15 septembre le lieu d'une cérémonie du souvenir bien particulière. En effet, à l'initiative de l'Association des familles de Compagnons de la Libération (AFCL), quatre noms de compagnons ont été inscrits sur le monument qui porte déjà les patronymes de tous ceux qui se sont illustrés sur les terrains clandestins d'Orion, Courgette ou Léontine (noms de code de ces terrains) et où se sont succédé largages, parachutages, déposes ou départs

de personnalités qui ont œuvré pour installer la Résistance en France. Manquaient quatre noms : Lucien Cambas, Emile Laffon, Claude Lamirault et Paul Leistenscheider. C'est à présent chose faite, et comme l'a dit dans son discours le général Baptiste, délégué national de l'Ordre de la Libération, discours lu par Claude Cambas, délégué Alsace Moselle de l'AFCL (et fils de Lucien Cambas) : « L'Ordre de la Libération exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont rendu possible et effective l'inscription sur l'aérostèle

de Bletterans des noms [des quatre compagnons - N.D.L.R.] sur la liste de ceux qui dans les heures les plus sombres de l'histoire de notre pays, sont passés par ces hauts lieux de la Résistance pour accomplir leur mission de combattants de l'ombre. Il était à la fois normal, juste et nécessaire pour la réalité historique et pour la mémoire de ces lieux, que ce geste soit fait. » Après le traditionnel dépôt de gerbes, les participants se sont retrouvés autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

SAINT NICOLAS

Le Saint-Nicolas passera dans les écoles le **vendredi 6 décembre 2019** ainsi qu'à la Maison de Retraite.



MARCHÉ DE NOËL 2019

Cette année le marché de Noël se déroulera le 01 décembre. Notre village marquera ainsi son entrée dans la période de l'Avent d'une manière chaleureuse et festive.

Le marché, en plus des nombreux exposants présents, sera animé par des artistes et de chanteurs qui déambuleront dans les rues. Des ateliers seront proposés aux enfants (peinture, chants et contes de Noël, ...)

Au sein de la Prieurale, des chorales et des musiciens se succéderont tout au long de la journée.

La fin d'après-midi sera bien évidemment marqué par l'ouverture de la première porte du calendrier de l'Avent (confectionné par le Club Vosgien)

Des points restaurations seront proposés par les associations, tout au long de la journée.



La manifestation sera organisée cette année en lien avec de nombreuses associations du village qui travailleront ensemble autour de ce beau projet. Il a été décidé que les éventuels bénéfices seront reversés pour moitié à la restauration de l'orgue Silbermann (monument historique du village) et pour moitié à une œuvre caritative à destination des enfants défavorisés.

La communauté de communes soutient financièrement ce projet et le marché de Noël de Saint-Quirin sera identifié dans le programme touristique des festivités de fin d'année au pays de Sarrebourg.

Le programme définitif de la journée est en cours de finalisation et sera disponible très prochainement.

La municipalité et les associations participantes espèrent vous retrouver nombreux ce premier décembre pour ce moment de fête.

L'ARRIVEE DU PÈRE NOËL

Le Père Noël passera à Saint-Quirin le **mardi 24 décembre 2019 Place de l'Eglise de 17h00 à 18h30.**

Les parents devront déposer les présents des enfants en mairie et seront priés d'y inscrire les nom, prénom et âge de leurs enfants.



COLIS DE NOËL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

Une personne déléguée par la commune, se présentera à votre domicile pour recueillir votre choix : colis ou repas.

- ◆ pour ceux qui ont choisi le colis, la distribution des colis se fera le **Samedi 21 décembre 2019**

Si vous ne pouvez être présent ce jour, merci de le faire savoir au secrétariat de la mairie.

- ◆ Pour ceux qui ont choisi le repas des Anciens, il se déroulera le **Dimanche 19 janvier 2020 à 12h 00.**



ECLAIRAGE PUBLIC

Merci de bien vouloir prévenir la mairie si vous constatez qu'une ou plusieurs lampes ne fonctionnent pas dans le village afin que nous puissions faire rapidement le nécessaire.

Un test est en cours Rue du Général de Gaulle, Rue de la Verrerie et Rue de Vasperviller afin de trouver la panne qui coupe l'éclairage public. C'est pourquoi l'éclairage ne fonctionne pas toujours correctement dans l'une ou l'autre rue citées au-dessus.



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Comme chaque année, le Service Technique passera chez chaque habitant pour le relevé des compteurs d'eau à partir du mois de novembre.

En cas d'absence, un formulaire sera déposé dans votre boîte aux lettres, celui-ci sera à retourner en mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2020, aura lieu l'enquête annuelle de recensement. Un agent recenseur se présentera chez les personnes à recenser. Il vous proposera de répondre par internet et vous remettra une notice qui contient toutes les informations nécessaires.

Connectez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, cliquez sur le bouton « accéder au questionnaire en ligne » et laissez-vous guider.



FONCTIONNEMENT DU SERVICE TECHNIQUE

Nous comptons 3 agents au service technique :

- ⇒ Christian GERARD à temps plein
- ⇒ Romain DAMIENS à mi-temps à la commune de Saint-Quirin et à mi-temps à la commune de Métairies Saint-Quirin
- ⇒ Joefrey SANCHEZ, Contrat aidé à 20 heures par semaine.

Du fait du mi-temps de Romain Damien à Saint-Quirin et à Métairies Saint-Quirin, un partenariat de collaboration et de mise à disposition de matériels s'est mis en place avec la commune de Métairies Saint-Quirin .

C'est pourquoi le Lundi et le Jeudi matin, deux agents sont sur le ban communal de Métairies Saint-Quirin et d'autres jours si besoin, en fonction des nécessités de services de chaque commune.



Du côté des Associations

CLUB DE L'AMITIE

Les prochaines dates des goûters mensuels à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat:

Jeudi 10 octobre

Jeudi 04 novembre

Jeudi 12 décembre

Repas de fin d'année dimanche 15 décembre à 12h00

Le Club
de l'Amitié

DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Venez nombreux offrir votre sang le **jeudi 05 décembre 2019** à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat de 17h30 à 20h30.

L'association vous sollicite et vous rappelle l'importance de ce geste!



ASSOCIATION L'IEWS

Samedi 16 novembre 2019 soirée moules-frites à la salle des fêtes avec animation musicale.

Plus d'informations à venir ou en contactant l'association par mail : liens.saintquirin@gmail.com

CLUB D'EPARGNE LA CHARMILLE

Samedi 23 novembre 2019 : repas à la salle des fêtes.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Les pompiers passeront pour la vente des calendriers courant novembre, réservez leur un bon accueil.

L'Amicale organise le repas de la Sainte Barbe le **samedi 14 décembre 2019**.



CLUB VOSGIEN

⇒ Samedi 12 octobre 2019 balade nocturne La Priorale RDV 21h mairie de Saint-Quirin



CONCERT UNION MUSIQUE DE SAINT-QUIRIN /L'HARMONIE LA VOSGIENNE

DIMANCHE 10 NOVEMBRE à 15H00 à l'église d'Abreschviller



ASSOCIATION L'IEWS

(L'Initiative Ecologique Naturelle Solidaire)



ATELIER BRICOLAGE—PREPARATION DECOS DE NOEL

Déjà nos forêts changent de couleur, Noël sera bientôt là.

Afin de confectionner au mieux la déco de notre village, nous sommes à la recherche de lutins.

En adéquation avec Tourisme Moselle sud, cette année le thème principal pour les animations de Noël sera le "sapin".

En lien avec notre association, nous aimerions réaliser des sapins avec des matériaux naturels (bois, écorces, laine, cônes, cailloux,...) Alors si vous vous sentez d'humeur bricoleuse ou bricoleur, artistique venez nous rejoindre avec vos idées et envies le Lundi 14 octobre à 20H00 au club house de Saint Quirin pour un premier atelier.

Nous déciderons ensemble des prochaines dates et réalisations .

Marion pour l'association L'IEWS (contact : 06.25.44.85.32 ou liens.saintquirin@gmail.com)

SOIREE MOULES-FRITES

Ou jambon—frites

Dessert glacé



SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019

SALLE DES FETES DE SAINT-QUIRIN à 19 h



Le bulletin d'inscription sera distribué ultérieurement

Animation musicale avec David Pacella



PROJET MILLE ET UNE CHANSONS

L'association vous propose une nouvelle activité intitulée « Mille et Une Chansons ». Les personnes qui souhaitent y participer se réuniront à intervalle régulier pour débattre d'une chanson, choisie et présentée à chaque fois par un des participants, comme dans le cadre d'un café littéraire ou d'un ciné-club. La séance devrait se dérouler en fin d'après-midi ou en soirée et durer environ une heure, la périodicité étant encore à déterminer.

Les personnes intéressées peuvent adresser le plus rapidement possible un mail à claud.guerre57@orange.fr en précisant les jours où elles sont disponibles et les horaires qui leur conviendraient. Une réunion sera organisée prochainement pour préciser les modalités de cette nouvelle activité, dont nous espérons qu'elle sera l'occasion de plaisirs partagés et de débats qui ouvriront l'horizon de chacun en matière de chansons.



JUDO CLUB

Le Budokan des deux Sarre

Judo club situé en milieu rural disposant de 2 salles

La 1^{ère} à **Abreschviller** en face du petit train pour les **Mardis**

La 2^e à **St Quirin** à côté du stade pour les **Vendredis**



Nos cours sont repartis aux horaires suivants :

Maternels : 17h15 à 18h00

Primaires : 18h00 à 19h15

Collèges et + : 19h30 à 21h00

Les **maternels** travailleront sur les axes de l'équilibre, de la coordination et sur la coopération.

Les **primaires** travailleront sur les axes de la confiance en soi, du dépassement de soi, et des valeurs éducatives du judo.

Les **collégiens et +** travailleront sur les axes du self défense, de la compétition, du renforcement musculaire et du bien être.

Nos enseignants sont diplômés d'état avec une décennie d'expérience dans l'enseignement.

ASSOCIATION PARENTHÈSE

CONCERT SAMEDI 9 NOVEMBRE

À 20h53 à la Barakozart

LES CONCERTS DE LA
BARAKOZART
SAINT-QUIRIN

SAM
09
NOV

PETITE
MUSIQUE
FOLK
PRIX
LIBRE

LES
GA'COUSTIQUES
ROCK
CELTIQUE
20H53

BARAKOZART
RUE DU STADE
SAINT-QUIRIN

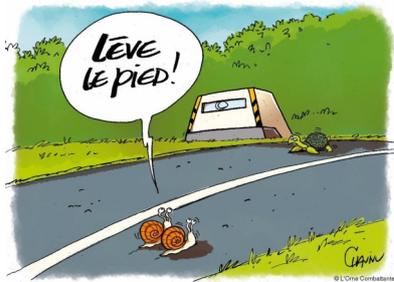
Association
parenthèse
BARAKOZART

BIEN VIVRE A SAINT-QUIRIN

Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de toute collectivité et donc d'un village. Certaines règles feront peut-être sourire nos lecteurs. Si elles sont toutefois rappelées ici, c'est précisément qu'elles ne sont pas toujours appliquées...

1 *Limitation de vitesse*

Je respecte les limitations de vitesse dans le village à savoir 40 km/h



2 *Stationnement*

Je ne stationne pas sur les trottoirs destinés aux piétons et poussettes, même un court instant car je suis forcément en stationnement gênant.



3 *brûlage déchets*

Une circulaire ministérielle rappelle le principe d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts et encadre strictement les quelques dérogations autorisées. Dans la mesure du possible je me rends à la déchèterie.

4 *déclaration de travaux*

Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux. Pour construire, faire un ravalement de façade, créer un abri de jardin, ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration est nécessaire.



5 entretien propriété

J'entretiens ma propriété et ses abords. Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin. Je nettoie aussi le trottoir devant chez moi ou la bande gravillonnée/engazonnée entre ma clôture et la voie publique sans tout attendre de la collectivité... je débroussaillie et entretiens mon terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles. Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales venant des voies et fonds supérieurs.



7 petits travaux

Je n'utilise pas ma tondeuse ou tout autre engin à moteur, les dimanches et jours fériés. Les travaux de bricolage, jardinage et tout usage d'outils susceptibles de causer une gêne sonore ne peuvent s'effectuer que les jours ouvrables de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 19h30.



9 bonus

Je m'engage dans une association ou pour une cause collective. Je n'attends pas tout des autres, je cherche à comprendre et à me rendre utile plutôt que de critiquer. Je participe aux manifestations organisées et donne un peu de mon temps pour faire vivre ma commune.



6 animaux

Je suis responsable de mes animaux. Je ne laisse pas mon chien divaguer et faire ses déjections sur le domaine public. J'utilise un collier anti-aboiement si mon chien hurle en mon absence. Je fais stériliser mon chat et lui donne suffisamment de nourriture.

MA VILLE, JE L'AIME
JE LA RESPECTE.
Mon maître ramasse
mes déjections !



8 voisinage

Je privilégie le dialogue avec mon voisin. Si je ressens une gêne liée à son activité, je vais lui en parler avec amabilité. Je cherche une solution avec lui avant de me plaindre en mairie ou à la police. Je l'informe lorsque je pars en vacances. La vigilance du voisinage réduit les risques de cambriolage. Je prends des nouvelles de mon voisin âgé ou en situation de fragilité lors des périodes de canicule ou d'intempéries.

Nos Chers
VOISINS

10 attention village français



St-Hubert

Samedi 2 novembre 2019

Cors de Chasse

Choucroute

19€ - Fromage & Dessert
(Apéritif offert)

Au profit de l'Orgue Silbermann

Saint-Quirin

20h - Espace de Rencontre P. Fachat

Réservation jusqu'au 27 octobre 2019 :
06 58 79 14 58 - 03 87 24 80 34 - 06 10 78 17 53
amis@orgue-saint-quirin.fr

***L'Harmonie La Vosgienne
D'Abreschviller***

Et

***L'Union Musique
De Saint-Quirin***

S'unissent pour un concert

***Le Dimanche 10 Novembre 2019
à 15h***

à l'Eglise d'Abreschviller

Entrée gratuite

Imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique

Le Relais Parents Assistants Maternels de Sarrebourg propose un atelier d'éveil en direction des enfants, âgés notamment de la naissance à six ans, le **Judi 31 Octobre de 9h30 à 10h30**, au PÉriscolaire de Saint- Quirin.

Les assistants maternels accueillant des enfants ainsi que les familles sont les bienvenues pour se rencontrer autour d'une activité manuelle sur le thème des animaux effrayants !



Si vous souhaitez y participer, il suffit de vous inscrire auprès du Relais Parents Assistants Maternels de Sarrebourg au 03.87.03.55.13 ou à ram.sarrebourg@wanadoo.fr avant le lundi 28 octobre 2019.

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

Dans le cadre de la fusion des différentes communautés de Communes, la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a pris la compétence Relais Parents Assistants Maternels.

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) est un lieu d'écoute, d'échanges, de rencontres et d'informations pour :

- les parents et futurs parents ;
- les assistants maternels, personnes intéressées par les professions liées à la petite enfance ;
- les gardes à domicile

Vous recherchez un mode un **mode d'accueil** pour votre enfant, des **informations administratives** concernant l'**embauche d'un assistant maternel**, Mme BRICOGNE Céline et Mme SCHAEFFLER Marion vous proposent des entretiens individualisés avec ou sans rendez-vous, des permanences téléphoniques ainsi que des réunions d'informations.

Les permanences ont lieu à Sarrebourg du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, de plus, des **permanences délocalisées** ont lieu les lundis et jeudis après-midi sur rendez-vous à Berthelming, Lorquin, Moussey et Troisfontaines

Des **temps collectifs** sont organisés par les animatrices du RPAM : ateliers d'éveils avec activités manuelles, sensorielles, corporelles, mais aussi des groupes de paroles ou conférences à destination des assistants maternels ainsi que des parents.

Les ateliers d'éveil ont lieu les lundis, mardis et jeudis matin (de 9h30 à 10h30) sur différentes communes telles que Berthelming, Lorquin, Moussey, Sarrebourg et Troisfontaines. Ils sont destinés aux enfants âgés de la naissance à six ans. Il est nécessaire de s'inscrire auprès du RPAM afin d'en faciliter l'organisation.

Un atelier d'éveil (bricolage autour des araignées) est proposé dans les locaux du Périscolaire de St Quirin le 31 octobre 2019 de 9h30 à 10h30.

Usage d'un drone de loisir



**Assurer
la sécurité
des personnes
et des autres
aéronefs est
de votre
responsabilité**

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.

Règles d'un bon usage d'un drone de loisir
Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile :
www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

Je ne survole pas les personnes.

1

Je respecte les hauteurs maximales de vol.

2

Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.

3

Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.

4

Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.

5

Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.

6

Je respecte la vie privée des autres.

7

Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.

8

Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.

9

En cas de doute, je me renseigne.

10

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr



1

JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES

J'utilise mon drone en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité. Je reste bien éloigné de tout rassemblement de personnes.

2

JE RESPECTE LES HAUTEURS MAXIMALES DE VOL

En dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale d'évolution est fixée à 150 mètres par défaut mais elle est inférieure aux abords des aérodromes et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire pendant leurs horaires d'activation. Je respecte toujours ces hauteurs maximales afin de limiter les risques de collision entre mon drone et un aéronef. Dans tous les cas, je n'entreprends pas un vol ou j'interromps un vol en cours, si un aéronef se trouve à proximité.

3

JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE ET JE NE L'UTILISE PAS LA NUIT

Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'œil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) et l'utilisation de drones suiveurs sont toutefois possibles sous certaines conditions nécessitant notamment la présence d'une seconde personne pour assurer la sécurité.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.

4

JE NE FAIS PAS VOLER MON DRONE AU-DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION

En agglomération, le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres, ...) et permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise en aucun cas mon drone au-dessus de l'espace public.

5

JE N'UTILISE PAS MON DRONE À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES

Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. Des distances minimales d'éloignement sont à respecter et peuvent atteindre 10 km pour les aérodromes les plus importants.

6

JE NE SURVOLE PAS DE SITES SENSIBLES

Certains sites sensibles ou protégés ainsi que leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.

7

JE RESPECTE LA VIE PRIVÉE DES AUTRES

Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

8

JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUES SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILISATION COMMERCIALE

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur (notamment la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »).

Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détention d'autorisations délivrées par la direction générale de l'Aviation civile.

9

JE VÉRIFIE DANS QUELLES CONDITIONS JE SUIS ASSURÉ POUR LA PRATIQUE DE CETTE ACTIVITÉ

Ma responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres aéronefs, aux personnes et aux biens à la surface. Si je n'ai pas contracté d'assurance spécifique, je vérifie les clauses de mon contrat responsabilité civile.

10

EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE

Consulter le guide consacré à l'aéromodélisme sur le site de la direction générale de l'Aviation civile pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation des drones de loisirs.

Les fédérations d'utilisateurs ainsi que la Commission nationale de l'informatique et des libertés sont également des sources d'information utiles.

DGAC (direction générale de l'Aviation civile) : www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) : www.cnil.fr

FFAM (Fédération Française d'AéroModélisme) : www.ffam.asso.fr

FPDC (Fédération Professionnelle du Drone Civil) : www.federation-drone.org

FFD (Fédération Française du Drone) : www.federation-francaise-drone.com

Références réglementaires :

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

Plus d'informations disponibles sur le site de la Direction générale de l'Aviation civile :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

Direction générale de l'Aviation civile
50 rue Henry Farman - 75720 Paris cedex 15

MAIRIE DE SAINT QUIRIN
170 rue du Général de Gaulle
57560 SAINT QUIRIN



Téléphone : 03.87.08.60.34

Messagerie : commune-st-quirin@mairiesaintquirin.fr



Www.saintquirin.fr

Saint-Quir'Info

Saint-Quirin tourisme



Changement d'horaire

Dans la nuit du samedi 26 octobre au dimanche 27 octobre 2019, nous reculons d'une heure

Fermeture de la mairie pour congé

La mairie sera fermée le mardi 31 décembre 2019 ainsi que le vendredi 03 janvier 2020.

HORAIRES DES MESSES à L'Eglise Priorale

Samedi 02 novembre à 18h30 Saint-Hubert

Dimanche 08 décembre à 10h30

Mercredi 25 décembre à 10h30 Messe de Noël

ETAT CIVIL

Naissances

GRANDCOLAS Aubin, Gabriel né le 9 juillet 2019 fils de Déborah JULLY et de Aurélien GRANDCOLAS

BACHOWSKY Jade, Marie, Liliane née le 15 août 2019 fille de Victoria WOIFFLARD et de Alexis BACHOWSKI

Félicitations aux parents.

Mariages

Le 24 août 2019 : Nicolas LEBLANC et Jessica JAMBOIS domiciliés à DONNELAY

Le 07 septembre 2019 : Denis LANG et Claire MITSCHER domiciliés à HEMING

Félicitations aux jeunes mariés.

Décès

Le 13 juillet 2019 : Mme Denise HAMANT veuve PILCHEN domiciliée au Couaroïl

Le 05 août 2019 : Mme Emilie KLEIN veuve HECKEL domiciliée à la Maison de Retraite

Le 14 août 2019 : Mme Lydie SCHMID veuve MAYEUR domiciliée à la Maison de Retraite

Le 20 août 2019 : M. Jean Michel ORGEL domicilié à Saint-Quirin

Le 23 septembre 2019 : Mme Marie Agnès BOUR domiciliée à la Maison de Retraite

Nos sincères condoléances aux familles.